



Comité d'Établissement Orange Corse

CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL POUR LES PRESTATIONS DU CE ORANGE CORSE

Comment calculer votre QF :

Votre Revenu imposable correspond à votre *RFR* (Revenu Fiscal de Référence), tel qu'il figure sur votre dernier avis d'imposition ou de non imposition. Il est à diviser par votre nombre de part CE.

Nombre de part CE :

- Salarié(e) Orange ouvrant droit = 2 parts
- Conjoint, concubin ou pacsé (Salarié hors orange) = 1 part
- Chaque personne à charge fiscalement = 1 part
- Handicapé (quel que soit le nombre d'handicapé au foyer) = 0,5 part

Vous devez joindre au formulaire de calcul du Quotient familial votre dernier avis d'imposition ou de non imposition.

Cas particuliers :

Si vous viviez maritalement (concubinage, PACS), vous devez aussi fournir l'avis d'imposition ou de non imposition de votre concubin ou pacsé. Dans ce cas, le RFR est déterminé en prenant en compte celui figurant sur chacun des deux avis d'imposition ou de non imposition ; le nombre de parts est évalué en tenant compte de toutes les personnes à charge fiscalement, mentionnées sur chacun des deux avis d'imposition ou de non imposition.

Calcul du Quotient Familial pour les prestations du CE DRR Corse				
Nom		Identifiant FT		
Prénom		Unité/Service		
revenu fiscal de référence		€		
Nom	Prénom	Date de naissance	QUALITE (enfant, conjoint,..)	Parts
Nombre total de parts CE				

$$QF : \frac{RFR \dots \dots \dots}{Parts CE \dots \dots \dots} = \dots \dots \dots \text{€}$$

Date de la demande :

Signature du salarié :

SI VOUS NE SOUHAITEZ PAS COMMUNIQUER LES INFORMATIONS DE CALCUL DE QF À VOTRE CE, CE QUI EST VOTRE DROIT, C'EST ALORS LA TRANCHE LA PLUS ÉLEVÉE QUI EST APPLIQUÉE, SANS POSSIBILITÉ DE RÉGULARISATION RÉTROACTIVE.

Formulaire à retourner à : CE ORANGE CORSE Site de Furiani 20 294 Bastia Cedex

04.95.55.40.88 Fax : 04.95.37.68.97 smichen.ext@orange.com

Attention, tout dossier incomplet sera renvoyé.